

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 7033

ARRAT®

Herbicide

Substances actives : 250 g/kg de tritosulfuron (% en poids : 25)

500 g/kg de dicamba (% en poids : 50)

Mode d'action (groupe HRAC) : tritosulfuron : 2, dicamba : 4

Formule : Granulés hydrodispersibles (WG)

Herbicide de post-levée contre les adventices dicotylédones annuelles et vivaces du maïs

APPLICATION

Mode d'action

Arrat est un herbicide hautement sélectif composé de deux substances actives se complétant réciproquement. Les substances actives tritosulfuron et dicamba sont rapidement absorbées par les feuilles des adventices dicotylédones et sont ensuite réparties de manière systémique par la sève dans les bourgeons et les racines. Immédiatement après l'absorption de la substance active, les adventices cessent de pousser et ne rivalisent plus avec les plantes cultivées pour l'eau et les nutriments. Le processus de dépérissement proprement dit peut s'étendre sur plusieurs semaines. Arrat a une action particulièrement rapide et efficace sur les jeunes adventices en période de croissance active.

Arrat n'ayant pas d'effet racinaire notable, il n'agira pas sur les adventices qui ne lèvent ou bourgeonnent qu'après le traitement. L'ajout de Dash est nécessaire pour combattre en conséquence les adventices énoncées dans le spectre d'action.

La bonne tenue à la pluie requise est atteinte une heure après l'application.

Spectre d'action

Dans le maïs, Arrat + Dash présentent

une bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Laiteron des champs	Tabouret des champs
Moutarde des champs	Liseron des champs
Amarante réfléchie	Ambrosie à feuilles d'armoise
Renouée à feuilles d'oseille	Repousses de colza
Ansérine hybride	Jusquame noire
Renouée persicaire	Galinsoga velu
Galinsoga à petites fleurs	Chénopode à feuilles de figuier
Chénopode à graines nombreuses	Ansérine blanche
Bourse-à-pasteur	Fausse roquette
Camomille vraie	Camomille inodore
Fausse camomille	Gaillet gratteron
Sèneçon commun	Lamier pourpre
Lamier à feuilles embrassantes	Mouron des oiseaux
Renouée des oiseaux	Renouée faux liseron*
Espèces d'euphorbes	Bident tripartite
Liseron	

une efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Mercuriale annuelle
Morelle noire
Pensée des champs
Espèces de véroniques

une efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Espèces de géranium

* jusqu'au stade quadrifolié, moins efficace sur les plantes plus grandes

Tolérance des plantes cultivées

Arrat est très bien toléré dans le maïs.

Selon les connaissances actuelles, le produit est utilisable avec toutes les variétés de maïs.

Remarques générales

Les applications en situation de sécheresse, d'humidité extrêmes ou de stress persistant des plantes peuvent entraîner une diminution de l'efficacité en raison d'une réduction de l'absorption et de la répartition d'Arrat. Des conditions favorables à la croissance (température et niveau d'humidité de l'air élevés, suffisamment d'eau dans le sol) renforcent l'effet.

Ne pas appliquer sur les parcelles affaiblies par le gel, la sécheresse, de fortes variations de température, une humidité stagnante, des maladies ou d'autres circonstances. Ne pas passer de bineuse ou de herse étrille avant ou après l'application d'Arrat.

Les traitements effectués dans les conditions défavorables précédemment décrites peuvent entraver la croissance des plantes cultivées (modification de la position des feuilles, inclinaison latérale, arrêt de croissance) et les endommager. En règle générale, les symptômes connus sont des phénomènes passagers qui n'influent pas sur le rendement.

Les superficies traitées avec un insecticide pour sol appartenant au groupe des esters d'acide phosphorique ne doivent pas être traitées avec Arrat.

Remarques importantes

Risque d'endommager les cultures consécutives

Arrat est rapidement dégradé et ne cause aucun problème aux cultures consécutives.

Il n'existe donc aucune restriction pour les cultures consécutives après la récolte normale des cultures traitées.

Si les cultures traitées avec Arrat doivent être interrompues prématurément pour une raison quelconque, d'autres cultures agricoles peuvent être réalisées après avoir ménagé un sillon de 25 cm de profondeur à la charrue.

Des dommages sont possibles sur les cultures consécutives dérobées de plantes dicotylédones réalisées l'année de l'application.

Cultures à feuilles larges

Toutes les cultures de plantes dicotylédones telles que le colza, les betteraves à sucre, les légumes, le tournesol, etc., sont très vulnérables à l'Arrat. Il est donc indispensable d'éviter toute dérive du liquide de pulvérisation. Afin d'exclure tout dommage sur des cultures à larges feuilles traitées ultérieurement avec le même appareil de pulvérisation, l'appareil doit, immédiatement après l'application d'Arrat, être nettoyé avec soin avec les produits de nettoyage indiqués.

Sous-semis

Ne pas traiter avec Arrat les peuplements ayant des légumineuses en sous-semis.

Les sous-semis d'herbe peuvent être traités avec Arrat à partir du stade trifolié. L'ensemencement de sous-semis d'herbe est possible à tout moment après l'application d'Arrat. Un délai d'au moins 60 jours après l'application d'Arrat est à respecter avant de semer des plantes dicotylédones.

Autres remarques

Les applications en situation de sécheresse, d'humidité extrêmes ou de stress persistant des plantes peuvent entraîner une diminution de l'efficacité en raison d'une réduction de l'absorption et de la répartition d'Arrat.

Quelques cas isolés de résistance à des produits présentant le même mode d'action que le tritosulfuron dans Arrat ont été observés en Europe, par exemple chez *Papaver rhoeas*, *Matricaria recutita* et *Stellaria media*. Il est donc important de veiller à utiliser des produits ayant des modes d'action différents en cas de mesures répétées de lutte contre les adventices au cours d'une même période de culture ou de deux périodes de culture consécutives.

Dans des conditions particulièrement défavorables ou en cas d'applications répétées d'herbicides possédant le même mode d'action qu'Arrat, une modification de l'efficacité du produit contre les adventices dicotylédones se propageant par leurs graines ne peut pas être exclue.

Il ne peut donc pas être exclu que, dans certains cas, le produit soit moins efficace en raison de biotypes difficiles à combattre spécifiques au site. Pour les sites sur lesquels des problèmes de lutte sont connus ou supposés, veuillez contacter nos bureaux avant l'utilisation du produit.

Champs d'application et recommandations

Arrat est appliqué en post-levée, après la levée ou le bourgeonnement du plus grand nombre possible d'adventices.

Les variétés de liseron doivent, au moment de l'application, présenter une longueur de pousses de 30 à 50 cm. Les chardons et rumex doivent avoir atteint une taille d'au moins 15 cm.

Maïs

Dose d'application : **200 g/ha d'Arrat + 1,0 l/ha d'agent mouillant Dash**

L'application s'effectue après la levée des adventices, entre les stades bifolié et octofolié du maïs (BBCH 12 – 18).

Nombre maximal de traitements

- | | |
|-----------------------------|---|
| - dans cette application | 1 |
| - pour la culture ou par an | 1 |

Sorgho

Dose d'application : **200 g/ha d'Arrat + 1,0 l/ha d'agent mouillant Dash**

L'application s'effectue après la levée des adventices, entre les stades bifolié et hexafolié de la culture (BBCH 12 – 16).

Nombre maximal de traitements

- dans cette application 1

- pour la culture ou par an 1

Des dégâts sur la culture sont possibles.

Le produit ne présente aucun effet durable envers les adventices pérennes

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture		Agent pathogène / action	Instructions de dosage	Consignes
F	Maïs	Dicotylédones annuelles (adventices), Dicotylédones vivaces (adventices)	Dose d'application : 200 g/ha Application : en post-levée (BBCH 12-18)	1,2,3
F	Sorgho	Dicotylédones annuelles (adventices)	Dose d'application : 200 g/ha Application : en post-levée (BBCH 12-16)	1,2,3

CONSIGNES D'AUTORISATION ET REMARQUES :

- 1 Maximum de 1 traitement par culture et par an.
- 2 Avec 1 l/ha de Dash (agent mouillant).
- 3 Préparation de la bouillie de pulvérisation : porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I) Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

Arrat contient du tritosulfuron, substance qui appartient au groupe des sulfonylurées. Le nettoyage du pulvérisateur agricole, y compris des tuyaux, des buses et des filtres, doit donc être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation. Il est conseillé d'effectuer tout d'abord un pré-nettoyage minutieux à l'eau, puis de nettoyer avec un produit de nettoyage approprié. Pulvériser l'eau de rinçage sur les surfaces traitées auparavant.

Produit de nettoyage :

Quantité nécessaire pour 100 litres de liquide de lavage :

Agroclean	100 g (0,1 %)
All Clear Extra	0,5 l (0,5 %)
Agro-Quick	2,0 l
Calgonit DA Premium (alcalin)	0,5 l
Ammoniaque 25 %*	0,2 l

* En cas de faible concentration, augmenter la quantité en conséquence.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage dans la première eau de rinçage.

Ne pas polluer l'eau ou les canalisations avec l'eau de lavage provenant du nettoyage de l'appareil.

II) Préparation du liquide de pulvérisation

- 1) Remplir la cuve entre la moitié et les 3/4 avec de l'eau.
- 2) Verser lentement Arrat et le cas échéant d'autres partenaires de mélange et en dernier Dash E.C., chacun séparément et additionnés de beaucoup d'eau, via le bac d'incorporation ou directement dans la cuve.
- 3) Faire l'appoint de la cuve avec de l'eau et actionner l'agitateur afin de répartir uniformément le produit dans la bouillie de pulvérisation.
- 4) Pulvériser immédiatement la bouillie.

Afin que Dash puisse entièrement se dissoudre, il lui faut suffisamment d'eau. Pour cette raison, vider le jerrycan d lentement dans le bac d'incorporation ou dans le réservoir de pulvérisation. Des stries peuvent se former en cas de contact avec des surfaces humides (récipients de mesure, tamis de remplissage, etc.). Celles-ci doivent être dissoutes immédiatement avec beaucoup d'eau.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III) Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.

Volume d'eau : 150 à 400 l/ha

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Mélanges de cuve avec produits phytosanitaires

Arrat et Dash sont miscibles avec Spectrum[®] Gold, Spectrum[®], Stomp[®] Aqua, Nicosulfuron*.

Si plusieurs produits doivent être mélangés, l'additif Dash devra être ajouté en dernier, séparément des autres produits.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

* Il existe différents produits de nicosulfuron. S'il vous plaît, référez-vous aux instructions d'usage.

Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.
Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé

GHS07

GHS09

Symbole



Indication de dangers

Attention danger

Danger pour le milieu
aquatique

Motclé : Attention

Avertissement de danger :

- EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Conserver hors de portée des enfants.
- P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
- Spe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

Conseil de Prudence (Prévention):

- P280 Porter des gants/des vêtements de protection.
- P261 Évitez d'inhaler de la poussière.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
- P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination):

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

SERVICE D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATIONS:

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins.

Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées,

la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF